



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le Quatre Novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2013

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 14

Etaient présents : R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD – A..PELLEGRINO Adjoint  
M. AUFFRET – J-M. BAGNIS – N. BARRECA – S. HAFFAF - E. MENUT – A. PEZIN -  
M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. GAGNARD – J.RAYNAUD (pouvoir donné à E.MENUT) – G. JAN - A.CARILLO

**CESSION CHEMIN DU MURIER**

M. le Maire précise que par délibérations en date du 15 février 2011, 28 avril 2011 et 12 décembre 2011, le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition de l'assiette du chemin privé du Mûrier pour son classement en voirie rurale.

Toutefois, une modification du tracé a été faite au droit des parcelles cadastrées section K n°316 et 491.

Les propriétaires suivants sont concernés :

- Melle ARROYO Céline : 180 m<sup>2</sup>
- M. RIBERO : 40 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles ci-dessus désignées pour un montant de 1€,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes de cession auprès de Maître HURSTEL, notaire à Fayence,
- **QUE** les frais d'actes sont à la charge des riverains du chemin.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
Camille BOUGE

